



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Fin des aides au chauffage au bois

Question écrite n° 14328

### Texte de la question

M. Michaël Taverne interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la fin des aides financières proposées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à destination du chauffage domestique au bois. En effet, à la fin de l'année 2023, l'ANAH a annoncé que les aides à destination du chauffage au bois seraient arrêtées à compter du 1er avril 2024. Considérant que ce mode de chauffage constitue un outil important, rapide et économique de décarbonation - puisque 90 % des installations se font en remplacement d'un système de chauffage au gaz ou au fioul -, cette décision est bien peu compréhensible. Alors que tous les scénarios de neutralité carbone 2050 s'appuient en grande partie sur l'usage du bois comme énergie et que cette filière représente 450 000 emplois en France, il souhaite connaître les raisons de cette décision et souhaite savoir si le Gouvernement entend infléchir cette décision.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michaël Taverne](#)

**Circonscription :** Nord (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14328

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 janvier 2024](#), page 324

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)